



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant désignation des membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des personnels de direction

La rectrice de la région académique de Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 112-1, L. 261-1, L. 262-1 à L. 262-4, L. 263-1 à L. 263-2 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction ;

Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;

Arrête

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des personnels de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'Education nationale les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. Représentants de l'administration :

a. Membres titulaires

- Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités
- Monsieur François FOSELLE, secrétaire général de l'académie de Normandie

b. Membres suppléants

- Madame Elodie LAMART, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Normandie
- Monsieur Jean-Luc LEGRAND, Directeur académique des services de l'Education nationale de l'Orne

B. Représentants élus du personnel :

a. Membres titulaires

- Madame Corinne LAURENT, Lycée Jeanne d'Arc de Rouen, SNPDEN - UNSA
- Monsieur Frédéric LEBARBANCHON, Collège Léon Jozeau de Marigné, SNPDEN - UNSA

b. Membres suppléants

- Monsieur Crescent KPODEKON, Lycée Porte de Normandie de Verneuil d'Avre et d'Iton, SNPDEN - UNSA
- Madame Sandrine LE PETIT CORPS, Collège Jean Vilar de Noues de Siennes, SNPDEN - UNSA

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 6 Mai 2025

Signé : François Foselle